

Metz, le 7 février 2022

COMMUNIQUE

Réunions publiques : quelle place pour la publicité sur le territoire métropolitain ?

*Dans le cadre de la mise en place du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) sur le territoire, François GROSDIDIER, Président, et les élus de l'Eurométropole de Metz, invitent les habitants du territoire à participer aux réunions publiques de présentation du projet, **le lundi 7 février à l'Hôtel de Ville de Metz et le mercredi 9 février à la salle des fêtes d'Augny**. Ces rencontres seront l'occasion d'échanger sur la place de la publicité dans le paysage métropolitain.*

Le RLPi est un outil de planification intercommunal de l'affichage publicitaire. Il régit la localisation, les formats et l'implantation de la publicité extérieure (enseignes, pré-enseignes, affiches, panneaux), pour protéger les paysages et le patrimoine du territoire métropolitain, et rendre plus attractif les commerces et les zones d'activités. Il permet également d'adapter la réglementation nationale au niveau local.

Les principaux objectifs du RLPi :

- Concilier attractivité économique et qualité du cadre de vie.
- Renforcer l'identité métropolitaine en harmonisant la réglementation locale sur le territoire et en prenant en compte les spécificités locales.
- Mieux encadrer le développement des nouvelles technologies en matière d'affichage publicitaire et d'enseignes, pour construire une Eurométropole durable et respectueuse de la biodiversité.
- Garantir la cohérence entre le RLPi et le PLUi (en cours d'élaboration).

Réunions publiques

Deux réunions publiques pour échanger sur le RLPi en cours d'élaboration et sur le diagnostic des supports publicitaires et des enseignes sur le territoire métropolitain sont programmées :

- Lundi 7 février à 19h30 à l'Hôtel de Ville de Metz
- Mercredi 9 février à 19h30 à la salle des fêtes d'Augny.

Plus d'informations sur le projet :

<https://www.eurometropolemetz.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme-amenagement/le-reglement-local-de-publicite-intercommunal-rlpi-4668.html>

PJ : affiche

www.eurometropolemetz.eu

www.facebook.com/EurometropoleMetz - www.twitter.com/EuromMetroMetz

www.instagram.com/EurometropoleMetz

Contact Presse : Céline VINCENT | Direction de la Communication *Attachée de Presse*

T. 03 57 88 33 41 | 06 20 90 99 80 | cvincent@eurometropolemetz.eu